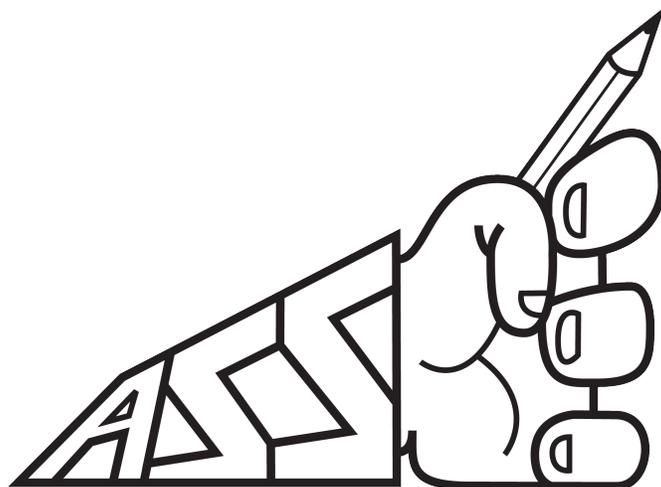


**Conseil de Coordination de
l'Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante (ASSÉ)**



**13 mai 2006
Cégep de Joliette**

Table des matières

Ordre du jour_____	<u>page 2</u>
Procès-verbal du Conseil InterRégional du 2 mars 2006_____	<u>page 3</u>
Statuts et Règlements – Conseil de Coordination_____	<u>page 10</u>
Suivi du Congrès d'orientation_____	<u>page 12</u>
Plan d'action 2006-2007_____	<u>page 12</u>
Formation et pow-wow_____	<u>page 14</u>
Suivi des vieux mandats_____	<u>page 15</u>
Projet de politique environnementale de l'ASSÉ_____	<u>page 17</u>
Délimitation des Conseils régionaux de l'ASSÉ_____	<u>page 19</u>
Propositions_____	<u>page 21</u>

Ordre du jour

Ordre du jour proposé par le Conseil exécutif :

- 0.0 Ouverture
 - 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Conseil InterRégional du 2 mars 2006
- 2.0 Tour de table
- 3.0 Transition du Conseil InterRégional au Conseil de Coordination
- 4.0 Suivi du Congrès d'orientation
- 5.0 Plan d'action
 - 5.1 Plénière
 - 5.2 Recherche
 - 5.3 Matériel d'information
 - 5.4 Stratégies d'action
- 6.0 Consolidation et affiliations
- 7.0 Formation et pow-wow
- 8.0 Vieux mandats
- 9.0 Permanence
- 10.0 Prochain Conseil de Coordination
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Procès-verbal

Réunion du Conseil InterRégional Le 2 mars 2006 au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Présences :

<i>Nom</i>	<i>Association étudiante</i>	<i>Délégation</i>	<i>Délégué-e / Observateur-trice</i>
Pamela Auclair-Champagne	AGECSJR	CASSEÉ	Observatrice
Guillaume Charrette	AGECSJR	CASSEÉ	Observateur
Antoine Villemaire	AGECSJR	CASSEÉ	Observateur
Julie Deschenaux	AFESH-UQÀM	Comité recherche et réflexion	Déléguée
Jérôme Charaoui	AEC SL	Conseil exécutif	Délégué
Marc-André Faucher	RÉÉSUM	CRAM	Délégué
Philippe Gauvin	AFESH-UQÀM	Conseil exécutif	Délégué
Francis Hamel	AÉHUM	Conseil exécutif	Délégué
Jaouad Laaroussi	AÉCS	CASSEÉ	Délégué
François Bélanger	AFESH-UQÀM	CRAM	Délégué
Alex Desrochers	AÉCS	CASSEÉ	Observateur
Adam Pétrin	SECMV	CRAM	Observateur
Ève Léger	AEC SL	Comité aux affaires académiques et pédagogiques	Déléguée

0.0 Ouverture à 19h49

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Marc-André F. (CRAM)
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Julie Descheneaux au secrétariat et Alex Desrochers à l'animation.

Proposée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Appuyée par Francis H. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
 - 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2005
 - 2.0 Suivi du plan d'action
 - 2.1 Eau
 - 2.2 Solidarité syndicale
 - 2.3 Aide financière aux études
 - 2.4 Femmes
 - 2.5 Manifestations
 - 3.0 Suivi des orientations
 - 3.1 Réflexion
 - 3.2 Environnement
 - 3.3 Délimitation des régions
 - 3.4 Télécommunications
 - 3.5 Réforme du Conseil InterRégional
 - 4.0 Suivi des Comités de travail
 - 4.1 Affaires académiques
 - 4.2 Information
 - 4.3 Recherche et réflexion
 - 4.4 International
 - 4.5 Formation
 - 5.0 Rapport de la Ligue des droits et libertés
 - 6.0 Congrès annuel
 - 7.0 Prochaine réunion
 - 8.0 Varia
 - 9.0 Fermeture
- Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2005

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 13 décembre 2005.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

2.0 Suivi du plan d'action

2.1 Eau

2.1.1 Que la réunion des comités environnementaux des associations étudiantes du Québec se tienne le dimanche 2 avril au Cégep de Marie-Victorin ou Maisonneuve.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)

Proposition privilégiée : De mettre le point 2.1 en suspension et de passer dès maintenant au point 2.2.

Proposée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Appuyée par François B. (CRAM)
Adoptée à l'unanimité

2.2 Solidarité syndicale

2.3 Aide financière aux études

2.4 Femmes

2.4.1 Qu'un *Ultimatum Express* soit produit pour être distribué lors de la 2^{ème} semaine de la campagne (semaine du 13 mars).

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

2.4.2 Que le CIR invite les membres à se joindre sous une même bannière à l'une des 3 manifestations du 8 mars qui auront lieu soit à Sherbrooke, à Montréal, à Québec et qu'un tract soit réalisé à cet effet et rendu disponible sur le site Web.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

2.4.3 Que la réunion de la session d'hiver 2006 des comités femmes locaux ait lieu aux Cégep Marie-Victorin le samedi 1^{er} avril.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De traiter dès maintenant le point 2.1 Eau.

Proposée par Julie D. (Comité recherche et réflexion)
Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 2.1.1 : Que la réunion des comités environnementaux des associations étudiantes du Québec se tienne le dimanche 2 avril au Cégep de Marie-Victorin ou Maisonneuve.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Manifestations

Proposition privilégiée : Que se tienne une plénière de 10 minutes.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par François B. (CRAM)
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De continuer la plénière pour pendant 15 minutes.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer le tour de parole.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De faire une pause de 15 minutes.

Proposée par Marc-André F. (CRAM)
Appuyé par Francis H. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

2.5.1 Que l'ASSÉ continue à participer aux réunions de travail sur l'élaboration d'une coalition pour une journée nationale d'action pour le droit à l'éducation et consulte les associations étudiantes membres et les conseils régionaux en vue d'une participation temporaire à cette coalition jusqu'au Congrès annuel.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 2.5.1.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyée par François B. (CRAM)
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 2.5.1 : Adoptée à l'unanimité.

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 5 minutes.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

2.5.2 Que la consultation ait lieu sur la base de la plate-forme en annexe.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée Francis H. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

3.0 Suivi des orientations

3.1 Réflexion

Proposition privilégiée : De repli stratégique vers d'autres lieux.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

3.1 Réflexion

3.2 Environnement

3.2.1 Qu'Isabelle Marissal soit invitée à concrétiser son travail dans la perspective d'arriver à des mécanismes pour les instances de l'ASSÉ et des associations étudiantes membres devant assurer la mise en place de correctifs.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)

Appuyée par Marc-André F. (CRAM)
Pour : 4 Contre : 1
Adoptée à l'unanimité

Abstention : 1

3.2.2 Que le Congrès envisage la priorité d'entamer une recherche sur les approches environnementales pour dégager les cadres d'analyse en matière de politique environnementale.

Proposé par Julie Descheneaux
Appuyé par Marc-André Faucher
Vote :
Pour : 3 Contre : 1
Adoptée à la majorité

Abstention : 2

3.3 Délimitation des régions

Proposition privilégiée : Qu'une plénière de 15 minutes se tienne.

Proposée par François B. (CRAM)
Adoptée par Marc-André F. (CRAM)
Adoptée à l'unanimité

3.4 Télécommunication

3.5 Réforme du Conseil InterRégional

3.5.1 Que le CIR recommande l'adoption de la réforme du Conseil InterRégional en annexe.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyée par François B. (CRAM)

3.5.1.1 Ajouter à la fin l'article 20 : "N'est plus considérée comme une délégation un Comité qui est absent à deux sessions de suite du Conseil de coordination. Ledit Comité est reconsidéré comme une délégation lorsqu'il se présente à nouveau à une session du Conseil de coordination."

Proposé par Ève L. (Comité des affaires académiques et pédagogiques)
Appuyé par Francis H. (Conseil exécutif)
Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : De faire une plénière de 5 minutes.

Proposée par François B. (CRAM)
Appuyée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

3.5.1.2 Qu'à l'article 25, le terme "whip du Conseil de coordination" soit remplacé par "Secrétaire général-e".

Proposé Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyé François B. (CRAM)
Vote :
Pour : 5 Contre : 1
Adopté à la majorité
Francis Hamel note sa dissidence.

Abstention : 0

Sur la proposition principale 3.5.1 : Adoptée à l'unanimité.

4.0 Suivi des Comité de travail

4.1 Affaires académiques

4.1.1 Que le CIR donne son aval pour les pistes d'action 1 à 3 du plan de travail présenté par le Comité des affaires académiques et pédagogiques (voir annexe).

Proposée par Ève L. (Comité des affaires académiques et pédagogiques)
Appuyée Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Que l'ASSÉ se positionne en faveur du projet de réforme des conventions collectives dans les institutions postsecondaires tel qu'amené par le SUJAC. Celui-ci vise à assurer une plus grande équité lors des révisions de notes.

Proposée par François B. (CRAM)
Appuyée par Marc-André F. (CRAM)

4.1.2.1 De remplacer « Que l'ASSÉ se positionne en faveur du » par « que le Comité des affaires académiques soit chargé d'étudier le ».

Proposé par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyé par Jaouad L. (CASSEÉ)
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.1.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

4.2 Information

4.3 Recherche et réflexion

4.4 International

4.5 Formation

5.0 Rapport de la Ligue des droits et libertés

5.1 Que l'ASSÉ co-signe le rapport social de la Ligue des droits et libertés et participe à son lancement.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

6.0 Congrès annuel

6.1 Que le CIR propose l'ordre du jour en annexe pour le Congrès annuel.

Proposée par Francis H. (Conseil exécutif)
Appuyée par Julie D. (Comité recherche et réflexion)
Adoptée à l'unanimité

6.2 Que François Bélanger soit mandaté de produire un rapport des activités du CIR pour le Congrès annuel.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée Jaouad L. (CASSEÉ)
Adoptée à l'unanimité

7.0 Prochaine réunion

7.1 Que la prochaine réunion du CIR soit 3 semaines après le Congrès annuel.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La fermeture l'assemblée à 2h04.

Proposée par Philippe G. (Conseil exécutif)
Appuyée par Jérôme C. (Conseil exécutif)
Adoptée à l'unanimité

Statuts et Règlements – Conseil de Coordination

Tels qu'adoptées au Congrès des 22 et 23 avril 2006

Article 20 : Composition

Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : les Conseils régionaux actifs, le Conseil exécutif, les Comités de travail actifs, le Comité femmes et le Comité journal, s'ils sont actifs. Chaque délégation doit être composée d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. Chaque délégation a un droit de vote, de parole et de propositions. Est un Comité ou un Conseil actif, un Comité ou un Conseil qui n'est pas vacant. N'est plus considéré comme un Conseil ou un Comité actif tout Comité ou Conseil qui est absent à deux sessions de suite du Conseil de Coordination. Ledit Comité ou Conseil est reconsidéré comme une délégation lorsqu'il se présente à nouveau à une session du Conseil de Coordination.

Article 21 : Buts et fonction

Le Conseil de Coordination vise à lier les luttes en cours dans les diverses régions du Québec et à coordonner les campagnes nationales; il est responsable de mettre en oeuvre, conjointement avec le Conseil exécutif, les décisions du Congrès; il doit superviser les activités du Conseil exécutif et l'appuyer dans ses fonctions; il a aussi les devoirs suivants :

1. produire un rapport de ses activités à chaque Congrès annuel;
2. faire la promotion de l'ASSÉ et du syndicalisme étudiant;
3. travailler afin de consolider l'ASSÉ;
4. s'assurer que les délégué-e-s des régions fassent rapport à leur Conseil régional respectif;
5. s'assurer du bon fonctionnement du Conseil exécutif, des Comités de travail, du Comité femmes et Comité journal.

Article 22 : Pouvoirs

Le Conseil de Coordination est responsable de la prise de décision de l'ASSÉ entre les Congrès. Cependant, il ne peut en aucun cas prendre des décisions concernant l'affiliation, la suspension, l'expulsion, les Statuts et règlements, la cotisation ou la dissolution. De plus, ses prises de décision doivent être conformes aux grandes lignes politiques et idéologiques mises de l'avant par le Congrès. Il peut détailler des revendications, mais ne peut pas en adopter de nouvelles. Il peut détailler un plan d'action, mais ne peut pas en adopter un nouveau. Il ne peut pas revenir sur les décisions prises par le Congrès. Le Congrès peut revenir sur ses décisions. Les pouvoirs qui lui sont conférés sont les suivants :

1. convoquer et préparer les Congrès, tant au niveau de la logistique que de la production des documents relatifs à celui-ci;
2. faire des recommandations et des propositions au Congrès;
3. supporter et orienter le Conseil exécutif;
4. créer des comités ad hoc ou des commissions pour l'aider dans son travail;
5. veiller à l'exécution des décisions prises par le Congrès;
6. établir ses propres règles de régie interne;
7. régler les différents entre l'ASSÉ et ses diverses composantes;
8. démettre de ses fonctions tout ou toute membre qu'il a lui-même nommé-e;
9. définir les tâches des différents Comités de travail;
10. nommer par intérim un membre au Conseil exécutif ou des Comités de travail ou des Comités femmes et journal jusqu'au Congrès suivant.

Article 23 : Éligibilité

Pour être délégué-e-s au Conseil de Coordination, les délégué-e-s des Conseil régionaux devront être élu-e-s par leur Conseil régional respectif. Tous les délégués et toutes les déléguées devront être membres de l'ASSÉ.

Article 24 : Quorum

Le quorum du Conseil de Coordination est de 50 % + 1 des délégations.

Article 25 : Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination

La ou le Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâches et pouvoirs :

1. diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoqué-e-s ;
2. préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
3. s'assurer que les Comités et Conseils exécutent les tâches dont ils sont mandatés ;
4. assister les Conseils et Comités si besoin est;
5. faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions pris en Conseil de Coordination.

Article 26 : Convocation

Le Conseil de Coordination doit être convoqué pour se tenir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque date de réunion convoquée). Il se convoque lui-même, ou à défaut de pouvoir le faire, la tâche revient au Conseil exécutif. Dans ce cas, il doit être convoqué au moins sept (7) jours à l'avance. Dans le cas d'une réunion extraordinaire du Conseil de Coordination, elle se doit d'être convoquée par le tiers (1/3) de ses membres. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Conseil exécutif qui devra convoquer les membres à une réunion qui se tiendra dans les cinq (5) jours après réception de la demande.

Suivi du Congrès d'orientation

Propositions adoptées au Congrès des 22 et 23 avril 2006

- De reconduire le mandat du comité sur les rapports internes jusqu'au prochain Congrès.
- De reconduire le mandat du Comité ad hoc sur la gratuité scolaire.
- Que les mandats au Comité recherche et réflexion s'accroissent au plan d'action de l'ASSÉ afin de produire une documentation soutenue. Qu'en de rares cas spécifiques il y ait un deuxième volet pour combler des manques importants au niveau de la recherche et de la réflexion.

Qu'il y ait création d'un site d'échanges en tant que ressource interne et qu'ainsi, articles, travaux d'étudiantes et d'étudiants, documentation gouvernementale et autres soient archivés afin de permettre un ressourcement adéquat du Comité recherche et réflexion et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Plan d'action 2006-2007

Propositions adoptées au Congrès des 22 et 23 avril 2006

1. Que l'ASSÉ se dote de l'échéancier suivant :

- Congrès annuel des 22 et 23 avril : Déterminer les thèmes généraux de la campagne;
- Été 2006 : En lien avec les thèmes déterminés, préparation de la recherche, de l'analyse et d'un projet de plate-forme, du matériel d'information et d'un calendrier d'actions, le tout à peaufiner au début de l'automne;
- Début de la session d'automne 2006 : Soutien à la consolidation des associations et, camp de formation axé sur la mobilisation et les thèmes de la campagne;
- Fin septembre, début octobre 2006 : Campagne d'information massive sur les thèmes de la campagne;
- Octobre 2006 : Adoption d'un calendrier d'actions et de la plate-forme.

2. Considérant que le système fiscal québécois et canadien tend de plus en plus à profiter aux mieux

nanti-e-s au détriment du financement des programmes sociaux et donc des moins nanti-e-s;
Considérant le sous-financement chronique de l'éducation post-secondaire au Québec et au Canada;
Considérant que ce sous-financement se traduit entre autres par la rationalisation des programmes, le surpeuplement des classes, le déficit de professeur-e-s, le piètre financement des bibliothèques scolaires et la tendance des institutions scolaires à aller chercher du financement privé et à augmenter les frais afférents;
Considérant que ce sous-financement se traduit également par un régime d'AFÉ qui tend de plus en plus à être un régime d'endettement étudiant;
Considérant les orientations des dernières années qui menacent l'intégrité du réseau collégial au Québec;
Considérant les propositions de certains acteurs et certaines actrices du monde de l'éducation de dégeler les frais de scolarité pour financer l'éducation post-secondaire (comme par exemple le recteur Vinet à l'Université de Montréal);
Considérant que l'accessibilité aux études est le gage d'une société critique et responsable;
Considérant les coupures de 4,9 milliards \$ par année dans les transferts fédéraux aux provinces en matière d'éducation et de programmes sociaux depuis 1994;
Considérant que le gouvernement fédéral a dégagé, en huit ans, des surplus de 61,3 milliards \$;

Que la thématique "Pour un réinvestissement, pas n'importe comment" et le plan d'action 2006-2007 s'appuient sur les points suivants :

- La diminution des frais de scolarité et des frais afférents incluant ceux des étudiants et étudiantes internationaux et internationales, réduction du ratio étudiantes et étudiants/professeur-e au Cégep comme à l'université, le retrait de l'ingérence du privé en éducation, bonification de la banque de cours offerts, embauche de nouveaux et nouvelles professeur-e-s, valorisation de la formation universelle au collégial), pour un financement accru des bibliothèques collégiales et universitaires pour agrandir leur collection respective et dans la recherche et la création non soumise aux impératifs des lois du marché;
- Une réforme progressiste de l'AFÉ ayant pour points principaux la reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial, une conversion majeure des prêts en bourses (diminution du plafond des prêts et investissement majeur en bourses), mettre fin à la gestion privée dans le système des prêts et bourses, bonification des bourses aux familles monoparentales et l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire dans le calcul du versement de l'AFÉ;
- Que ces exigences de réinvestissement massif face à l'État québécois ne soient pas exclusivement conditionnelles à un versement de transferts fédéraux;
- Et ce, dans une perspective d'accessibilité aux études, d'éradication de l'endettement étudiant et de gratuité scolaire.

Que cette campagne soit menée par l'ASSÉ.

3. Considérant que la question de la gratuité scolaire devrait être au centre de la lutte syndicale étudiante;

Considérant qu'une campagne d'action sur ce sujet nécessite une longue préparation;

Considérant que la pleine compréhension de ce principe par la masse estudiantine est absolument indispensable à l'organisation d'une campagne future;

Que l'ASSÉ entreprenne, en parallèle avec le plan d'action 2006-2007 et suite au dépôt prochain du mémoire sur la gratuité scolaire, une campagne d'information et de mobilisation massive sur la question de la gratuité scolaire auprès des étudiants et étudiantes en vues d'actions à plus ou moins long terme;

Que dans le cadre de cette campagne soit produite de la documentation d'information telle qu'un cahier de questions-réponses sur la gratuité scolaire ainsi que des affiches et tout le matériel nécessaire et, qu'il soit disponible dès le début de la rentrée.

4. Calendrier 2006-2007 :

2006 :

- 13 mai à 13h : Conseil de Coordination à Joliette
- 2 au 4 juin : Formation et pow-wow dans un lieu de villégiature abordable à déterminer. Que les ateliers traitent des thèmes suivants : matériel d'information, outils de recherche, Statuts et règlements et procédures, caucus de travail par poste et Comité.
- Fin août, début septembre : Plan de valorisation à élaborer pendant l'été et ciblant prioritairement les associations suivantes : AGES, AGEELG, AECM, RÉESUM et REECJL.
- 22 au 24 septembre : Camp de formation
- 13 au 15 octobre : Congrès d'automne

2007 :

- 26 au 28 janvier : Camp de formation
- 23 au 25 février : Congrès d'hiver
- 27 au 29 avril : Congrès annuel

5. Qu'il y ait une campagne nationale sur la situation socioéconomique des femmes sur le marché du travail et dans le système d'éducation, en tenant compte des spécificités régionales et des situations familiales, c'est-à-dire celles des parents monoparentaux. Cette campagne sera menée par le Comité femmes de l'ASSÉ.

6. Qu'un plan de jumelage entre associations membres soit élaboré pendant l'été.

7. De participer aux activités entourant les journées suivantes :

- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 15 mars : Journée internationale contre la brutalité policière
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleurs et travailleuses

Formation et pow-wow

Proposition adoptée au Congrès des 22 et 23 avril 2006

- 2 au 4 juin
- Formation et pow-wow dans un lieu de villégiature abordable à déterminer.
- Que les ateliers traitent des thèmes suivants : matériel d'information, outils de recherche, Statuts et

règlements et procédures, caucus de travail par poste et Comité.

Propositions adoptées au Conseil exécutif du 10 mai 2006

- Que la fin de semaine de formation et du pow-wow se tienne au Domaine familial [de St-André-d'Argenteuil, NDLR]. Que l'on mandate Alex Bourdon-Charest de négocier pour un tarif de 450,00 \$ pour lequel nous nous engageons à offrir 2 heures de temps bénévole pour faire des travaux d'entretien.
- Que les frais pour cette fin de semaine soient de 15,00 \$ par personne pour les associations membres et 25,00 \$ par personne pour les associations non-membres.
- Que Jérôme Charaoui contacte Martin Petit de l'IRIS pour l'atelier "Outils de recherche".

Suivi des vieux mandats

Propositions adoptées au Conseil exécutif du 26 avril 2006

- Produire un document d'organisation sur la « gestion des journées de grève » afin de pallier à l'inexpérience au niveau local : Julie Descheneaux, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Que l'ASSÉ encourage ses associations membres à adopter et appliquer une politique écologiste et à faire pression sur leurs institutions scolaires pour qu'elles en adoptent une, si ce n'est déjà fait. Que ces démarches s'inscrivent dans la construction d'une politique écologiste propre à l'ASSÉ : François Giguère, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- De revoir la délimitation des territoires et le financement des Conseils régionaux dans l'optique de consolider les associations au niveau régional : François Bélanger, suivi d'ici la fin de la session et rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Que le Comité information soit mandaté de produire un guide de préparation aux instances de l'ASSÉ à partir de l'ébauche présentée en annexe 1 du mémoire de l'AFESH-UQÀM : Jérôme Charaoui et Pascal Rheault, suivi et rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Attendu que des positions et des actions féministes s'avèrent récurrentes d'année en année; Que le comité femmes soit mandaté de rédiger une politique féministe : Comité femmes entrant et sortant, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Que l'ASSÉ appelle à des contingents féministes lors des diverses manifestations. Que l'ASSÉ se munisse d'une bannière ASSÉ-FEMMES : Comité femmes entrant et sortant, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Que la réflexion sur la tenue du Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat soit reportée au Congrès annuel : Philippe G., rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.
- Le Comité femmes de l'ASSÉ propose la création d'une liste de contacts et de diffusion comme

structure servant à s'assurer que les positions avancées par le Comité femmes de l'ASSÉ soient les plus représentatives possible. Cette structure devra être sujette à évaluation afin de juger de son efficacité et de la faire évoluer si nécessaire vers quelque chose de plus formel : Comité femmes entrant et sortant, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.

- De mandater le Secrétaire aux relations externes de l'ASSÉ d'organiser une réunion des externes des associations étudiantes membres afin de discuter du projet de jumelage et de coordonner le travail à l'échelle nationale. Que soit également mandaté le Secrétaire aux affaires académiques collégiales de l'ASSÉ d'organiser une réunion des responsables à la pédagogie des associations étudiantes collégiales membres afin de mettre en commun les différents dossiers d'ordre pédagogique à l'échelle nationale. Que ces deux réunions aient lieu en simultanément, dans la mesure du possible : Rendu caduque par la formation et le pow-wow des 2, 3 et 4 juin 2006.

- Que le Comité des affaires académiques soit chargé d'étudier le projet de réforme des conventions collectives dans les institutions postsecondaires tel qu'aménagé par le SUJAC. Celui-ci vise à assurer une plus grande équité lors des révisions de notes et travail de recherche sur les passerelles DEP-DEC et les stratégies concertées en éducation : Ève Léger et Jaouad Laaroussi, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.

- Que le plan de travail sur la recherche violence/non-violence/diversité des tactiques soit adopté comme document de travail de base : Réflexion sur la recherche au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.

- Que le Comité aux relations internationales se charge : De la préparation d'une banque de textes sur la situation étudiante à l'international pour les *Ultimatum* de l'année à venir et qu'il fasse une liste des contacts de l'ASSÉ à l'international : Avertir Gabriel Rompré, évaluer la pertinence de ces mandats et faire rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.

- Que le Comité journal effectue l'élaboration d'une politique d'abonnement à présenter au prochain CIR pour qu'elle soit adoptée dans un Congrès de la session d'automne : Comité journal, rapport au Conseil de Coordination du 13 mai 2006.

Projet de politique environnementale de l'ASSÉ

Par François Giguère, futur Secrétaire aux finances de l'ASSÉ

Préambule

La politique environnementale de l'ASSÉ a pour objectif de permettre la diminution des déchets et la valorisation des produits recyclés et durables. Afin d'atteindre ces objectifs, les substances résiduelles suivantes seront réglementées dans la présente politique : le papier, les produits informatiques, les produits d'hygiène et les produits d'utilisation courante.

1. Papier

1.1 Le papier d'utilisation courante est le papier 100 % recyclés post-consommation non-blanchi, sauf pour les lettres externes à l'ASSÉ où le papier blanc recyclé à 30 % sera utilisé.

1.2 Les commandes d'*Ultimatum* seront limitées à 5 000 par semaine, jusqu'à saturation de la distribution.

1.3 L'*Ultimatum express* est disponible seulement sur le site Internet, sauf s'il est imprimé en papier 100 % recyclés post-consommation non-blanchi.

2. Produits informatiques

2.1 Les produits d'imprimerie seront de marque HP et seront retournés à partir du site Internet www.hp.ca/recycle.

2.2 Les produits informatiques non réutilisés seront envoyés à l'éco-centre de la petite patrie au 1100 rue des Carrières.

3. Produits d'hygiène

3.1 Les locaux de l'ASSÉ ne contiennent aucun produit d'hygiène jetable, exception faite des produits de secourismes et invite les personnes s'y présentant à utiliser des mouchoirs et des serviettes en tissus.

3.2 Le nettoyage de la vaisselle se fait du lundi au jeudi à l'eau seulement et le vendredi à l'aide de savon. Font exception à cette règle les plats ayant été en contact avec de la viande ou ayant servi à la cuisson.

4. Produits d'utilisation courante

4.1 Les achats faits pour l'ASSÉ se font dans des sacs réutilisables et l'utilisation de sacs de plastique et de carton est prohibée.

4.2 Les bureaux de l'ASSÉ sont dotés de bacs de récupération clairement identifiés; un pour le plastique, la vitre et les métaux et un second pour le papier.

4.3 L'ASSÉ, tant à ses bureaux que dans ses instances utilise uniquement de la vaisselle durable.

5. Application de la présente politique

5.1 Le Secrétaire aux finances de l'ASSÉ est responsable de l'application de la présente politique, ainsi que de fournir le matériel nécessaire à son application.

5.2 Le Secrétaire aux finances de l'ASSÉ doit faire état de l'application de la présente politique à chacun des Conseils de coordination

Délimitation des Conseils régionaux de l'ASSÉ

Par François Bélanger, ex-coordonnateur du CRAM¹

Le Congrès d'orientation, en novembre dernier, a doté l'ASSÉ d'un mandat de revoir la délimitation des conseils régionaux. Le Conseil InterRégional du 13 décembre a délégué cette tâche au CRAM ainsi qu'au Conseil d'Action Solidaire du Sud-Est Étudiant (CASSEÉ). La réunion du CRAM du 11 janvier a pour sa part délégué cette tâche à moi, Diego Saavedra-Renaud de l'AECSL et Jean-François Paradis du cégep de Terrebonne. Ce dernier n'ayant pu être rejoint par la suite, moi et Diego nous sommes rencontrés début février pour élaborer une proposition suite à ce mandat.

J'avais déjà jonglé quelque peu avec la question de la délimitation des conseils régionaux l'été dernier, alors que j'ai élaboré pour l'ASSÉ une série de cartes régionales représentant l'emplacement et la taille de toutes les associations étudiantes du Québec. On le sait, la charte de l'ASSÉ prévoit neuf conseils régionaux possibles : Sud-Est, Montréal, Québec, Centre du Québec, Laurentides, Est du Québec, Outaouais, Saguenay/Lac St-Jean et Abitibi-Témiscamingue. Or, mon travail sur les cartes régionales a révélé certaines aberrations quant à ce découpage.

Par exemple, pourquoi l'Outaouais, qui ne compte que deux établissements publics d'éducation postsecondaire (dans la même ville de surcroît), aurait droit à un conseil régional alors que d'autres régions comprennent bien plus d'associations réparties sur une bien plus grande distance (Est du Québec, notamment)? Par ailleurs, certaines associations se situent quelque peu entre deux régions, comme Drummondville : dans le Sud-Est ou le Centre du Québec? Deux problématiques principales, donc : l'équilibre entre les régions et le degré de clarté des délimitations.

C'est avec cette expérience en tête que nous avons abordé ce travail. Notre solution à ces problèmes a été de nous pencher directement sur la notion même de région d'un point de vue étudiant. À notre sens, cela correspond à la fois à un regroupement sociopolitique fixe et à une réalité étudiante spécifique. Sur cette base, nous avons convenu comme unités constitutives de régions les 17 régions administratives du Québec telles que définies par le gouvernement provincial actuellement. Après de multiples hypothèses plus ou moins solides, nous en sommes arrivés à 8 conseils régionaux possibles, les voici accompagnés des régions administratives correspondantes :

Abitibi-Témiscamingue

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

L'isolement géographique des quelques établissements postsecondaires de cette région nous a semblé suffisante pour conserver un Conseil Régional spécifique à celle-ci.

Nord-Ouest

Régions administratives : Lanaudière, Laurentides, Outaouais

La région correspondant au Sud-Est sur la rive nord. Fusion des régions actuelles Outaouais et Laurentides, qui nous paraissent semblables par rapport à l'histoire du mouvement étudiant.

¹ Ce texte a été écrit en vue du dernier CIR qui avait lieu le 2 mars dernier. Puisque l'état de ce dossier n'a pas évolué depuis, revoici les informations fournies à cet effet lors du dernier CIR.

Montréal

Régions administratives : Laval, Montréal

Conservation de la région de Montréal. Notons qu'a été envisagé un Conseil Régional pour les campus anglophones de la région, mais que l'idée nous a finalement semblé plutôt ghettoïsante.

Sud-Est

Régions administratives : Estrie, Montérégie

Cette région nous apparaît viable découpée de cette manière, malgré la proximité de certains campus avec la métropole. Correspond sensiblement au CASSEÉ actuel, hormis Drummondville.

Centre

Régions administratives : Coeur-du-Québec, Mauricie

L'élimination de ce Conseil Régional a été envisagé, afin d'inclure ses composantes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Est. L'étendue éventuelle de celles-ci nous a cependant semblé trop importante, et au Centre correspond à nos yeux un contexte sociopolitique particulier.

Québec

Régions administratives : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches

Surtout la grande région du Québec métropolitain. Correspond sensiblement au territoire ciblé autrefois par le FRAQ-ASSÉ et aujourd'hui par le FRAEC.

Saguenay-Lac-St-Jean

Régions administratives : Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-St-Jean

Correspond au territoire ciblé par la CAESL, une coalition régionale étudiante indépendante. Le Nord-du-Québec y figure dans la mesure où il fallait bien le caser à quelque part et qu'un centre d'études collégiales se situe à Chibougamau, une ville plus près de là que de l'Abitibi.

Est

Régions administratives : Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Région très étendue mais peu peuplée, d'où cette proposition de regroupement. La Côte-Nord nous a semblé plus près géographiquement et culturellement de l'Est que du Saguenay.

Une délimitation définitive des territoires régionaux a pour avantage une clarté accrue des champs d'action régionaux ainsi qu'un incitatif supplémentaire à en créer de nouveaux. Par ailleurs, afin qu'une certaine flexibilité demeure, moi et Diego avons envisagé une formule selon laquelle une association à 100 km de route ou moins d'une région où existe un Conseil Régional de l'ASSÉ pourrait en être membre si et seulement s'il n'y a pas déjà de Conseil Régional de l'ASSÉ dans sa propre région. Par exemple, Drummondville pourrait demeurer membre du CASSEÉ tant et aussi longtemps qu'un Conseil Régional du Centre n'aura pas été créé.

L'ensemble de ces recommandations ont été approuvées par le CRAM et nous les proposerons donc au prochain Conseil InterRégional. Nous espérons pouvoir nous concerter avec les autres Conseils Régionaux afin de déposer un avis de motion consensuel en vue de modifier les Statuts et Règlements de l'ASSÉ à cet effet dès le Congrès annuel en avril. Nous espérons donc que vous discuterez d'ici là de notre proposition dans vos instances locales et régionales.

Propositions

Suivi du Congrès d'orientation

1. Le Conseil exécutif propose de mandater François Bélanger d'effectuer un suivi rapproché du travail du Comité ad hoc sur la gratuité scolaire.

Plan d'action : Recherche

1. Le Conseil exécutif propose que le Comité recherche et réflexion soit mandaté d'effectuer une recherche ayant pour thème "Sous-financement de l'éducation : État des lieux" comprenant une analyse actuelle de la situation financière des établissements scolaires publics au Québec ainsi que sur les effets de cette situation sur l'accessibilité et la qualité de l'éducation.

Plan d'action : Matériel d'information

1. Le Conseil exécutif propose que le Comité journal et le Comité information soient mandatés de coordonner la production de la *Revue Ultimatum* pour la rentrée.

Plan d'action : Stratégies d'action

1. Le Conseil exécutif propose que le Comité formation soit mandaté d'explorer les possibilités des lieux et ateliers pour le camp de formation d'automne et qu'un mini-rapport soit présenté au prochain Conseil de Coordination.

Consolidation et affiliations

1. Le Conseil exécutif propose de mandater le Comité information et le Secrétaire à l'information de travailler sur les aspects suivants du site Internet de l'ASSÉ :

- Améliorer les sections suivantes : Présentation, documentation et femmes.
- Ajouter les sections suivantes : Grève 2005 et Conseils régionaux.